

<https://47.snuipp.fr/Horaires-des-Remplacant-es-et-des-TRS-pour-ne-pas-travailler-plus>



Horaires des Remplaçant-es et des TRS : pour ne pas travailler plus

- Pratique -

Date de mise en ligne : lundi 31 août 2015

Dernière mise à jour : 26 août 2025

Copyright © FSU-SNUipp 47 - Tous droits réservés

Mes heures de travail : cela compte !

Avec des rythmes et des horaires différents selon les communes, les heures de classe des remplaçant-es et des collègues nommé-es sur des postes fractionnés peuvent dépasser les 24 heures hebdomadaires.

Ces heures effectuées en plus donnent droit à un temps de récupération.

Elles doivent donc être toutes comptabilisées précisément pour être ensuite toutes récupérées.

La FSU-SNUipp met à votre disposition un tableur qui vous permet de tenir à jour facilement vos heures de service.

Fonctionnalités :

- Choix de l'année scolaire.
- Choix de la zone de vacances.
- Choix de la quotité de service.
- Saisie du nombre d'heures quotidiennes de classe.
- Calcul des heures à récupérer.
- Saisie des heures récupérées.

Quelques précisions :

- **Pour la journée de prérentrée :**
il faut comptabiliser le nombre d'heures de l'école de rattachement.
- **Pour les jours fériés :**
il faut comptabiliser soit le nombre d'heures de l'école de rattachement soit celui de l'école où est effectué le remplacement si celui-ci dure toute la semaine ou bien si ce jour férié est encadré par 2 jours de remplacement dans la même école.
- **En cas de grève, congé maladie, garde d'enfant malade :**
il faut bien indiquer le volume horaire de la journée de l'école de rattachement ou celui de l'école où est effectué le remplacement, comme pour les jours fériés.

Le fichier tableur (format LibreOffice) :

<https://47.snuipp.fr/local/cache-vignettes/L64xH64/ods-7433c.svg>

Suivi des heures effectuées

IMPORTANT :

Enregistrer le fichier sur votre ordinateur avant de l'utiliser.

Nous ne travaillons ni pour, ni avec Micro\$oft, nous vous déconseillons d'utiliser Microsoft-Excel pour ouvrir ce fichier :

- **Dégradations importantes du fonctionnement du fichier en vue !**
- **Certaines fonctions ne seront tout simplement pas opérantesâ€!**

- Utiliser LibreOffice, logiciel libre et gratuit !
Pour télécharger LibreOffice, voir notre article : [Logiciels Libres](#)